

LE VIGAN
GARD

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 25/069



**Arrêté portant permission de voirie : circulation et stationnement.
Élagage.**

Le Maire de Le Vigan

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L2211-1, L 2212-2 et L 2213-1.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande du service des espaces verts communaux.
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux du lundi 31 mars au vendredi 18 avril 2025.

A R R È T E

ARTICLE 1 : Rue de la Libération, du lundi 31 mars au vendredi 11 avril 2025.

- A - Le stationnement sera interdit.
- B - la circulation sera interdite.

ARTICLE 2 : Avenue Jeanne d'Arc, du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025.

- A - Le stationnement sera interdit.
- B - la circulation sera interdite.

ARTICLE 3 :

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville
Le 31 mars 2025
Le Maire
Sylvie Arnal

